

— Kit ESMS Grippe

Pascale FOUASSIER - ARS 77

Jeudi 17 octobre 2019

10^{ème} journée de prévention du risque infectieux dans les ESMS

Contexte

- Document élaboré par un groupe de travail associant des professionnels de 9 EHPAD, 2 MAS et 2 FAM.
- Il vise à aider les équipes des établissements médico-sociaux à mettre en place une campagne de prévention de la grippe s'appuyant sur les deux principaux types de mesures préconisées :
 - La vaccination, non seulement des résidents mais également des professionnels,
 - Les mesures barrières à appliquer pour toute infection respiratoire aiguë et permettant de limiter la transmission du virus pendant l'épidémie.

Méthodologie :

Identification de 4 axes de travail principaux et élaboration des outils et documents supports aux actions à mettre en œuvre :

- Axe 1 : Développer **un argumentaire** en faveur de la vaccination des professionnels des structures médico-sociales.
- Axe 2 : Construire des **conditions de réalisation de la vaccination facilitantes** pour les professionnels.
- Axe 3 : Déployer **une communication adaptée aux différentes phases de l'épidémie grippale** : avant / pendant / après.
- Axe 4 : Fournir à la direction et à l'encadrement **des outils de pilotage de la campagne**.



NOUS DISONS **NON** A LA GRIPPE

Kit de prévention de la grippe
à l'usage des établissements médico-sociaux

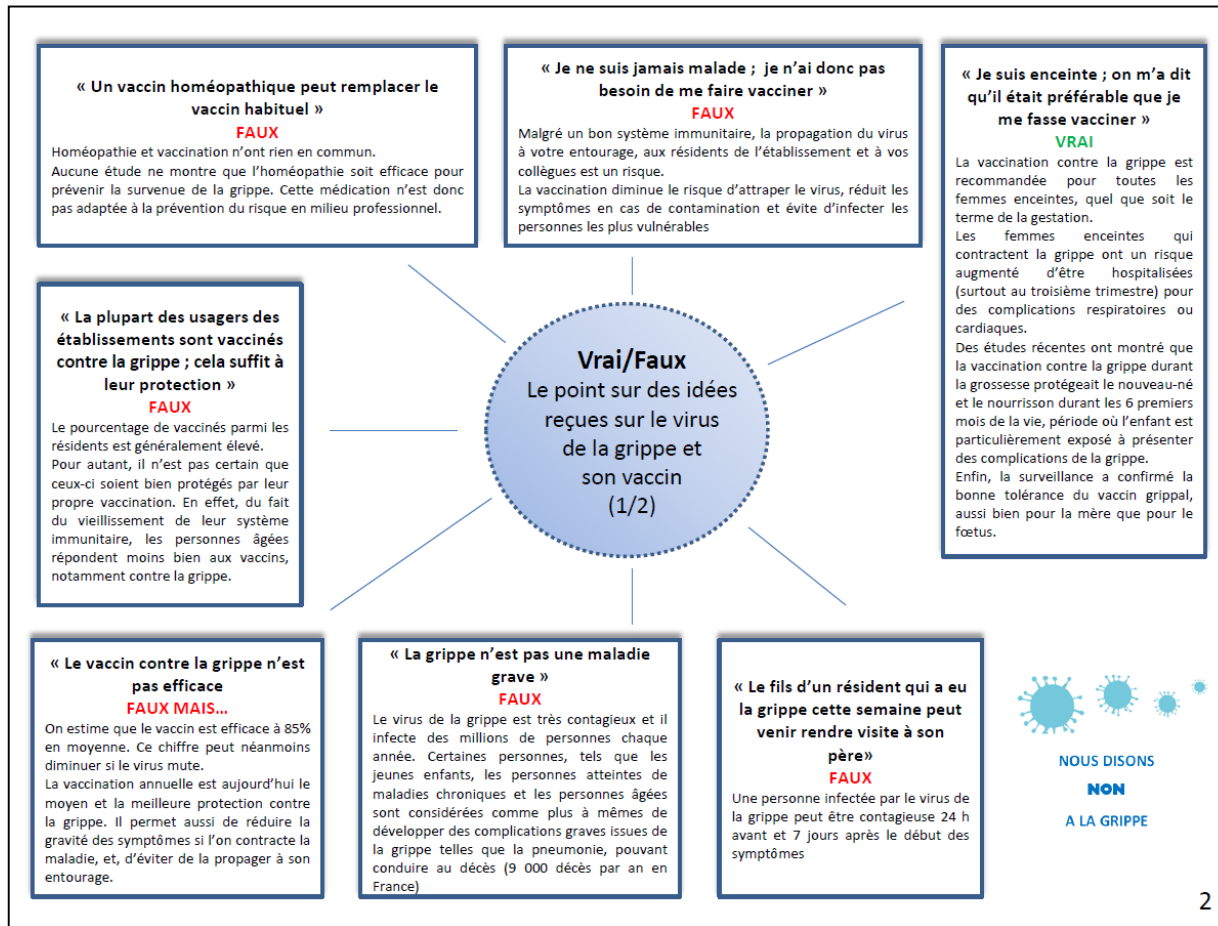
Version 2019 - 2020

Mode d'emploi du kit

— Axe1 : Développer un argumentaire en faveur de la vaccination des professionnels des structures médico-sociales

- à titre personnel : **se protéger** / protéger ses enfants, ses proches fragiles
- à titre professionnel : éthique du care, **je protège les personnes fragiles que je soigne**
- L'objectif est d'**argumenter autour de l'intérêt du vaccin** tout en contrant les idées reçues erronées qui sont autant d'obstacles à la vaccination

Argumentaire



ars
Agence Régionale de Santé
Normandie
Département de la Santé
et de la Solidarité

Vrai/Faux :
Le point sur 14 idées reçues sur le virus de la grippe et son vaccin

4

Axe 2 : Construire des conditions de réalisation de la vaccination facilitantes pour les professionnels

- Une **vaccination offerte par la structure**, qui peut être réalisée sur le lieu de travail, mise en œuvre par la médecine du travail ou les personnels soignants volontaires de la structure
- Pour un **public cible très large** : les soignants mais également les administratifs, le personnel d'entretien, la cuisine, les intervenants extérieurs etc....
- Appuyée par **l'exemplarité des cadres** de la structure qui s'engagent pour la vaccination.

Fiche-action n°1

Organisation de la vaccination des résidents

La vaccination annuelle contre la grippe est fortement recommandée pour les personnes âgées de 65 ans et plus mais également pour toute personne résidant en établissement médico-social quel que soit son âge. Pour autant, entre 2017 et 2018, seulement 48% des franciliens de plus de 65 ans se sont fait vacciner et 1 400 résidents d'EHPAD franciliens ont contracté le virus de la grippe. L'OMS recommande d'atteindre un taux de couverture vaccinale d'au moins 75%. Afin de vous aider dans l'organisation de la vaccination des résidents de votre établissement, vous trouverez quelques conseils pratiques ci-dessous :

Pour la commande des vaccins, deux moyens s'offrent à vous :

- **Commande individuelle** : par les résidents par le biais de leurs bons de vaccination
- **Commande groupée** : par une demande de la direction à la CPAM en transmettant les bons de vaccination des résidents ou ceux pouvant être téléchargés par les professionnels de santé en se connectant sur <https://espacepro.ameli.fr/>
- Pour les personnes visées supra, la commande est gratuite.

La vaccination en tant que telle est réalisée :

- **Soit par le médecin traitant** : le médecin coordonnateur de l'établissement pourra solliciter les médecins traitants en amont et pendant la campagne, notamment en vue d'assurer un suivi de la couverture vaccinale
- **Soit par le médecin coordonnateur ou un infirmier de l'établissement** mobilisés à cet effet sur un temps dédié.

Fiche-action n°2

Organisation de la vaccination des personnels

La vaccination annuelle contre la grippe est fortement recommandée pour l'ensemble des professionnels des établissements médico-sociaux et ceux qui y interviennent. En 2017-2018, seulement 20% des professionnels de santé franciliens étaient vaccinés. Pour obtenir une protection des résidents, un taux de couverture vaccinale du personnel à hauteur de 70% est attendu.

Afin de vous aider dans l'organisation de la vaccination des personnels de votre établissement, vous trouverez quelques conseils pratiques ci-dessous.

Pour simplifier l'accès des professionnels à la vaccination au sein de votre établissement, nous vous recommandons :

- La commande, la prise en charge intégrale et l'administration des vaccins par l'établissement.
- L'organisation de la vaccination sur site avec, si possible, la création d'un « spot » identifié au sein de l'établissement avec de la documentation en libre-service etc.
- La mobilisation d'une équipe composée du médecin coordonnateur et d'un infirmier sur plusieurs temps dédiés à la vaccination des personnels durant les heures de travail : cette organisation devra permettre à la totalité des équipes – y compris celles de nuit – d'être vaccinées.

Afin d'inciter les professionnels à se faire vacciner, nous vous recommandons de :

- Etre exemplaire et vous faire vacciner en premier.
- Afficher un baromètre de la vaccination à l'entrée de l'établissement.
- Rythmer la campagne de vaccination en créant un évènement de lancement et des évènements ludiques de type quizz, concours etc.
- Solliciter les professionnels extérieurs intervenants (ex. envoi de courriers pour promouvoir la vaccination). Il peut ainsi leur être rappelé que la vaccination des médecins libéraux (généralistes, pédiatres etc.) est intégralement prise en charge par la CPAM.
- Solliciter des intervenants extérieurs - médecine du travail, équipe mobile d'hygiène etc. - pour promouvoir efficacement l'intérêt de la vaccination.
- Pour les professionnels se faisant vacciner en dehors de l'établissement, demander un justificatif de la vaccination / certificat du vaccinateur.
- Pour les professionnels refusant la vaccination, faire remplir le questionnaire joint à ce kit qui sera de préférence remis à un des professionnels de santé ambassadeurs de la campagne. A cette occasion, il pourra engager un dialogue avec la personne afin de lever l'obstacle.



NOUS DISONS NON À LA GRIPPE

Axe 3 : Déployer une communication adaptée aux différentes phases de l'épidémie grippale : avant / pendant / après

- Des **actions de sensibilisation** auprès des médecins traitants, des intervenants extérieurs et du personnel (sans oublier le personnel de nuit)
- Une **visibilité de l'action** grâce à un "baromètre de la vaccination" affiché à l'entrée
- Une **communication en direction des résidents et des familles** : affiches, flyers, courriers....
- Une attention particulière maintenue tout au long de l'épidémie, notamment pour favoriser l'usage des **mesures barrières** en prévention secondaire

Courriers à destination du personnel, des familles, du médecin

Madame, Monsieur,

La campagne de vaccination contre la grippe débutera cet automne. Nous vous rappelons que si elle n'est pas imposée, la vaccination est fortement recommandée pour les personnes travaillant dans le secteur médico-social.

La grippe est une maladie qui tue encore 9 000 personnes par an en France. Si vous contractez le virus, vous êtes susceptible de le propager à vos proches ou aux personnes fragiles que vous côtoyez dans votre travail.

De plus, une épidémie au sein du personnel et les absences qui en découlent provoquent systématiquement une désorganisation des services qui se répercutera par une surcharge de travail des collègues présents.

Nous mettrons à votre disposition, au sein de notre établissement, toutes les informations susceptibles de vous éclairer sur l'intérêt de la vaccination. Nous prendrons également toutes les mesures facilitatrices pour vous permettre de vous faire vacciner sur votre lieu de travail. **Détailler et indiquer si prise en charge financière**

Comptant sur votre implication, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma respectueuse considération.

En cas de refus de votre part de vous faire vacciner, merci de bien vouloir signer le présent encadré et de nous remettre ce courrier :



12

I

Madame, Monsieur,

La campagne de vaccination contre la grippe débutera cet automne. Nous vous rappelons que si elle n'est pas obligatoire, la vaccination est fortement recommandée pour les personnes fragiles notamment les personnes âgées.

La grippe est une maladie qui tue encore 9 000 personnes par an en France.

Nous mettrons à votre disposition, au sein de notre établissement, toutes les informations susceptibles de vous éclairer sur l'intérêt de la vaccination pour nos résidents. **Indiquer si prise en charge financière**

Sachez que notre établissement s'engage à mettre en œuvre des mesures de protection de ses résidents (**détailler**) afin de réduire les risques de propagation du virus en cas d'épidémie. Nous vous rappelons notamment que si vous-mêmes êtes atteints, il vous est recommandé de ne pas rendre visite à votre proche ou de porter un masque et d'adopter les autres mesures « barrières » (hygiène des mains, mouchoirs à usage unique...) afin d'éviter toute transmission du virus.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma respectueuse considération.

En cas d'opposition de votre part à la vaccination de votre parent/proche, merci de bien vouloir signer le présent encadré et de nous envoyer ou de nous remettre ce courrier :



13

Le XX septembre 2019

Cher/Chère Docteur,

Conformément aux recommandations du Haut Conseil de Santé Publique, la campagne annuelle de vaccination contre la grippe des personnes âgées de 65 ans et plus débutera cet automne (*HCSP, Avis relatif à l'efficacité de la vaccination contre la grippe saisonnière notamment chez les personnes âgées et à la place de la vaccination des professionnels de santé dans la stratégie de prévention de la grippe, 28 mars 2014*).

En effet, bien qu'elle ne soit pas obligatoire, la vaccination est fortement recommandée chaque année pour les personnes âgées de 65 ans pour lesquelles le vaccin est gratuit et reste le moyen le plus efficace pour réduire les complications graves liées à la grippe.

Afin de réduire le risque de propagation d'une épidémie dont les conséquences pourraient être dramatiques, notre établissement s'engage à mettre en œuvre plusieurs mesures de protection de ses résidents. Au titre de ces mesures, nous procéderons à la vaccination des résidents et des personnels présents au sein de notre établissement.

Par ailleurs, nous vous sollicitons par le présent courrier, à poursuivre votre rôle indispensable de facilitateur de la vaccination consistant à informer et à convaincre vos patients de l'intérêt de la vaccination antigrippale. A ce titre, **Dr. X**, médecin coordonnateur au sein de notre EHPAD, se tient à votre disposition pour toute information et toute demande de votre part.

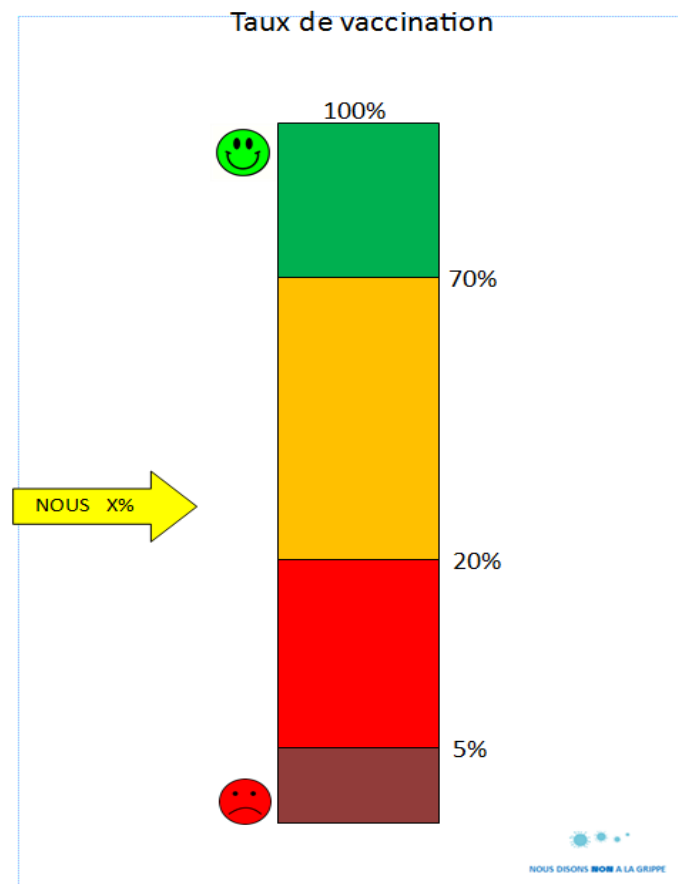
Veuillez agréer, **Cher/Chère Docteur**, l'assurance de ma respectueuse considération.



14



NOUS DISONS **NON** A LA GRIPPE



Axe 4 : Fournir à la direction et à l'encadrement des outils de pilotage de la campagne

- Une **frise annuelle** reprenant la check-list des actions à conduire dès septembre et jusqu'à la campagne suivante.
- Un appui à l'évaluation de la campagne via des **outils de recueil d'indicateurs**.
- **Des outils pour agir sur la motivation des équipes**, facilitée par l'implication des cadres et l'utilisation de « boosters de motivation ».

Septembre

Octobre – Novembre

décembre – mars

avril - août

Phase préparatoire

Constitution d'un groupe de pilotage de l'action

- Participants : direction MEDEC IDEC
- autres (préciser) :
- Identification de référents / ambassadeurs volontaires par service / par catégorie de professionnels

Contact avec la médecine du travail

Lettre de sensibilisation au personnel avec coupon réponse pour la vaccination

- jointe au bulletin de paie de septembre

Lettre de sensibilisation aux résidents / familles / médecins traitants avec coupon réponse pour la vaccination

- jointe à la facture de septembre

Définition de la stratégie de vaccination du personnel

- Par la médecine du travail : dates, lieux
- Par le MEDEC / IDEC / autres professionnels de santé : espaces disponibles, horaires (ne pas oublier le personnel de nuit)
- Cibles : le personnel, les intervenants extérieurs...
- Elaboration d'une charte

Estimation des besoins et commandes de :

- Vaccins
- Solutés Hydro Alcooliques (SHA)
- Masques
- Tests Rapides d'Orientation Diagnostique (TROD)

Définition de la stratégie de communication

- Choix des affiches et des lieux d'affichage
- Choix des flyers et des supports / lieux de distribution
- Information en CVS

Se procurer des affiches, flyers, kakemonos, cadeaux...

Avant l'épidémie

Démarrage de la campagne

Date de disponibilité des vaccins :

Communication :

- Affichage de début de campagne, ciblé sur la vaccination (protection des résidents, « idées reçues » vrai / faux ...)
- Flyers
- Séances d'information lieux, cibles, durée, fréquence
- Éléments de langage mis à disposition des référents / ambassadeurs

Mise en œuvre de la vaccination

- Prévoir le matériel nécessaire pour les espaces où seront réalisées les vaccinations du personnel
- Remplissage des fiches de suivi
- Recueil des certificats de vaccination pour les personnes (professionnels / résidents) qui ne sont pas vaccinées sur place

Suivi hebdomadaire de la vaccination

- Couverture vaccinale personnel
- Couverture vaccinale résidents
- Questionnaires motifs refus des vaccinations

Communication sur l'état d'avancement de la vaccination

- Affichage du « baromètre » de la vaccination semaine après semaine

Mise à disposition dans les services

- Masques
- Solutés Hydro Alcooliques (SHA)
- Tests Rapides d'Orientation Diagnostique (TROD)

Pendant l'épidémie

Date de début de l'épidémie : semaine n° ...

cf. Bulletin épidémiologique transmis par l'ARS ou sur <http://inv.santepubliquefrance.fr/Regions-et-territoires/Sante-publique-France-dans-votre-region/le-de-France/Actualites-Publications>

Communication autour des mesures barrières

- Lieux de l'affichage : pour le personnel / pour les visiteurs
- Fréquence de renouvellement des modèles d'affiches : semaine / quinzaine / mois

Vérification de la disponibilité des conduites à tenir

- Dès le premier cas : mise en place des mesures barrières anti-gouttelettes et bionettoyage, suspension des activités de groupe pour la personne atteinte
- Pendant la période épidémique : port du masque obligatoire pour le personnel non vacciné, déclaration des IRA (survenue d'au moins 5 cas en 4 jours)
- Utilisation des Tests Rapides d'Orientation Diagnostique (TROD) dans les 48h suivant le début des signes
- Indication de la prophylaxie antivirale post exposition
- Disponibilité des DLU dans les dossiers des résidents

Suivi hebdomadaire des cas d'infections respiratoires aiguës / de grippes confirmées parmi les résidents

- Recueil des données, rapportées au statut vaccinal des personnes (utilisation du tableau excel fourni) :
 - > épisodes IRA déclarés
 - > gripes diagnostiquées
 - > hospitalisations pour IRA / pour grippe
 - > décès pour IRA / pour grippe

Suivi hebdomadaire des consommations et poursuite de la mise à disposition dans les services

- Masques
- Solutés Hydro Alcooliques (SHA)
- Tests Rapides d'Orientation Diagnostique (TROD)

Communication concernant l'épidémie de grippe

- Etat d'avancement de l'épidémie : affichage du bulletin épidémiologique à l'entrée
- Information concrète sur les cas à l'interne pour le personnel

Après l'épidémie

Évaluation de la campagne antigrippe

- Quantitative :
 - > couverture vaccinale résidents et personnel
 - > consommations mesures barrières : masques, SHA, TROD
 - > épisodes IRA déclarés
 - > gripes diagnostiquées
 - > hospitalisations, décès pour IRA / pour grippe
- Qualitative :
 - > ce qui a marché / pas marché, ce qui est améliorable, ce qui doit être reconduit / abandonné
 - > partenariat avec la médecine du travail
 - > partenariats avec les acteurs du système de soins : médecins traitants, SAMU, urgences, hôpitaux

Communication des résultats

- Aux personnels
- Aux résidents et à leurs familles
- Aux médecins traitants
- A la délégation départementale de l'ARS 77 : ars-dd77-etab-medico-sociaux@ars.sante.fr

Définition du plan d'action pour l'année suivante

- Prévoir le plan de communication interne (évolutions éventuelles du précédent)
- Réfléchir aux boosters de motivation à la vaccination : cadeau, concours ...
- Fixer des objectifs de couverture vaccinale résidents / personnel
- Vérifier la disponibilité des process « en cas de crise » et leur mise à jour

Etablissement :

Pilote de l'action :

Année 20.. / 20..



NOUS DISONS NON A LA GRIPPE

Recueil des indicateurs de suivi de la campagne de prévention

Fiche-action n°3

Recueil des indicateurs de suivi de la campagne de prévention antigrippe

Le suivi des mesures mises en place pour prévenir l'épidémie de grippe en établissement médico-social nécessite le recueil, tout au long de la période, de 3 types d'indicateurs :

1. Les indicateurs concernant la vaccination des résidents et des professionnels

Afin de suivre la couverture vaccinale des résidents, il vous est proposé de recueillir chaque semaine le nombre de résidents vaccinés ainsi que le nombre de professionnels vaccinés à partir du lancement de la campagne de vaccination par l'Assurance Maladie. Un tableau Excel 9 – [Tableau indicateurs - Vaccination.xlsx](#) vous est proposé avec un onglet « résidents » et un onglet « professionnels » qui permettent le calcul de la couverture vaccinale dès lors que vous aurez renseigné dans les cases jaunes correspondantes le nombre de résidents et le nombre de professionnels de votre structure. Ces % de couverture vaccinale vous permettront de mettre à jour semaine après semaine le « baromètre » de la vaccination qu'il vous est conseillé d'afficher à l'entrée de la structure.

2. Les indicateurs concernant les consommables nécessaires à la mise en place des mesures barrières

De la même manière, vous pouvez suivre la consommation des consommables de type masques et solutés hydro alcooliques (SHA) ainsi que la mise en place de TROD (tests rapides d'orientation diagnostique) et de chimio prophylaxie antivirale à l'aide du tableau Excel 9 – [Tableau indicateurs - consommables.xlsx](#)

3. Les indicateurs concernant la survenue des cas d'infections respiratoires aiguës

Ces infections (comme les gastro-entérites aiguës) font l'objet d'une déclaration à l'ARS dès lors qu'il est survenu au moins 5 cas en 4 jours. Le tableau de suivi des cas d'infection respiratoire aiguë chez les résidents comme parmi le personnel 9 – [Tableau de recensement des cas - IRA.xls](#) peut être utilisé pour un suivi systématique tout au long de la période.

L'ensemble de ces indicateurs permettra, après la période d'épidémie, et par comparaison d'une année sur l'autre, d'apprécier la progression de la structure dans la prévention de la grippe.



Vaccination résidents et professionnels

Consommables nécessaires à la mise en place des mesures barrières (SHA, masques) + TROD

Recensement des cas

- ***L'ensemble des outils sont proposés à titre indicatif et seront à déployer / adapter en fonction du contexte de chaque structure.***
- ***L'objectif est de rendre l'ensemble de la structure « barrière » à la grippe en diminuant le nombre de cas et en diminuant leur impact en termes de morbi-mortalité des résidents.***

— KIT EMS (IRA-GEA)

Composition

2 dossiers IRA et GEA

Classification :

- Document de prévention (A-Prev)
- Document de diagnostic (B-Diag)
- Document de surveillance (C-Surv)
- Document de traitement (D-Trait)

Infections respiratoires aiguës

- A-Prev1 - affiche
- A-Prev2 - instruction grippe
- B-Diag1 - TROD liste fournisseurs
- B-Diag2 - Réalisation TROD
- C-Surv1 - Tableau recensement cas
- C-Surv2 - courbe épidémiologique
- C-Surv3 - Fiche signalement
- C-Surv4 - Check-list IRA
- D-Trait1 - Antiviraux - HCSP 2018

Gastro-entérites aiguës

- A-Prev- Fiche GEA 2019-CPIas
- B-Diag - GEA-EHPAD-CNR virus entériques
- C-Surv1 - recensement cas GEA
- C-Surv2 - courbe épidémiologique
- C-Surv3 - fiche signalement

Diffusion

- Kit « Nous disons non à la grippe » sera diffusé à l'ensemble des ESMS de l'IdF accompagné du fichier IRA-GEA à partir du 21/10/20019.
- Fichier volumineux sera à télécharger
- Parallèlement sera mis à disposition sur site ARSIDF

— Merci de votre attention.



**LES PROFESSIONNELS DE SANTE
SE MOBILISENT CONTRE
LA GRIPPE**